DLP 26-7-85539629 ®

Avertissements agricoles

Publication périodique

ÉDITION "GRANDES CULTURES"

ISSN 0757 4029

BULLETIN TECHNIQUE N° 21

25 JUILLET 1985

PYRALE DU MAIS	: Fin des traitements sur maïs-grain . Renouvellement à effectuer sur maïs doux et flageolets
BETTERAVE	: Toujours pas d'oïdium

- MAIS GRAIN -

PYRALE :

- Le vol a été d'intensité faible et très échelonné.
- Les dépôts de pontes sont en cours depuis plus de trois semaines en zones précoces et ne sont pas tout à fait terminés à cette date.

Néanmoins, il était important de bien contrôler les premiers dépôts massifs de pontes car les chenilles les plus à craindre sont celles qui pénètrent très tôt.

Les chenilles apparaissant en fin de rémanence du traitement occasionneront un préjudice nettement moindre tant au niveau échaudage qu'en ce qui concerne le risque de verse.

- Les premiers dégâts (perforations de feuilles, dégâts sur panicule) sont visibles depuis une semaine.

→ La période d'intervention est terminée pour les secteurs précoces et normaux définis dans le bulletin n° 19 du 4 Juillet 1985.

→ Elle se termine dans les zones tardives (fin des traitements à partir de dimanche 28 Juillet).

- MAIS DOUX -

PYRALE :

- Un renouvellement de traitement avec une pyréthrinoïde liquide est à effectuer rapidement pour protéger l'épi.

→ Traitez au maximum 20 jours après la date du 1er traitement.

- FLAGEOLET -

PYRALE :

- Un renouvellement de la protection est à assurer 20 jours après la date du 1er traitement pyrale.

Abonnement annuel : 100 F - Chèque à l'ordre du Régisseur de Recettes D.D.A. Loiret à envoyer à l'adresse ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, Rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX - Tél. (38) 86.36.24
ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret)

P31



Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : A. SIMONIN - CPPAP N° 530 AD

→ En période de floraison, utilisez des produits à base de phosalone (700 g M.A./ha) ou d'endosulfan (700 g M.A./ha). Malgré la rémanence réduite de ces produits (12 à 15 jours) un renouvellement de la protection ne sera pas nécessaire pour les cultures à récolter avant le 20 AOût, sauf au cas improbable où un 2ème vol débuterait précocement.

→ Suivre nos prochains avis.

PUCERONS DU MAIS :

• Dans la plupart des parcelles, la régression des populations de pucerons des feuilles (Sitobion avenae et Metopolophium dirrhodum) est en cours en raison de la présence de nombreux auxiliaires.

→ Cette évolution tout à fait habituelle de la situation avait été annoncée dans notre bulletin n° 20 du 11 Juillet 1985.

• Apparition des premières colonies de pucerons noirs (Rhopalosiphum padi) dans les cornets et sur les panicules, de façon irrégulière selon les parcelles.

Un développement important de ce puceron est à craindre dans les conditions suivantes :

- Alternance de journées chaudes et ensoleillées et de nuits fraîches.
- Absence d'auxiliaires.

→ Ce puceron sera à surveiller très attentivement à partir de début Août, surtout sur les parcelles ayant reçu une pyréthrinoïde liquide, seule ou en mélange, lors du traitement contre la pyrale du maïs.

- TOURNESOL -

ATTAQUES DE FORFICULES :

• Suite aux attaques de perce-oreilles signalées dans notre précédent bulletin, des déformations de capitules sont observées dans certaines cultures du Cher et de l'Indre. Ceux-ci sont ovales au lieu d'être ronds.

→ Les plaies occasionnées par ces insectes ont tendance à se refermer et devenir très discrètes à cause de cette déformation des capitules atteints.

- BETTERAVE -

NOCTUELLES :

• Des attaques sont observées dans de nombreux secteurs.

En cas de forte augmentation des populations, un traitement serait à envisager avec une pyrethrinoïde.

→ Seuil d'intervention : 1 à 2 chenille par betterave, ou présence éparse de betteraves complètement défoliées.

PUCERONS :

• Les colonies de puceron noir (Aphis fabae) sont nombreuses mais beaucoup sont parasitées.

→ Vérifiez la présence de ce parasitisme avant de décider d'un éventuel traitement (seuil d'intervention : voir bulletin n° 20).

MALADIES DU FEUILLAGE :

• Absence totale d'oïdium. Cercosporiose et ramulariose rarement observées.

→ Pas de traitement préventif contre l'oïdium.

→ Attendre nos prochains avis.

Les maladies du feuillage de la betterave

Maladies	Symptômes	Quand traiter
OIDIUM	Feutrage blanc aspect poudreux.	Premiers symptômes Stade étoile
CERCOSPORIOSE	Taches grises RONDES PETITES 0,5 cm Bord ROUGE-BRUN	premiers symptômes
RAMULARIOSE	Taches gris-clair plus grandes que celles de la Cercosporiose. IRREGULIERES parfois bordées d'un liseré sombre	Préventif
ROUILLE	PETITES PUSTULES (1 mm de diamètre) formant un cratère de couleur ORANGE	

STRATEGIE DE LUTTE :

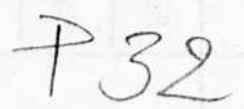
- 1er traitement :

➡ Si symptômes d'oïdium : choisir une spécialité spécifique oïdium, (et ramulariose dans les secteurs où des attaques précoces ont été observées).

➡ Si symptômes de cercosporiose : spécialité spécifique cercosporiose et oïdium (même remarque que ci-dessus pour la Ramulariose).

- Envisagez un renouvellement avec une spécialité polyvalente, environ trois semaines après le 1er traitement, si la culture peut compter sur un mois et demi de végétation avant la récolte.

Produits utilisables : voir tableau au verso.



Spécialités homologuées ou autorisées provisoirement à la vente contre les maladies du feuillage de la Betterave.

	Matières actives	Spécialités commerciales	Dose de spécialité commerciale/ha			
			Oïdium	Cercosporiose	Ramulariose	Rouille
SPECIFIQUES	Soufre micronisé	NOMBREUSES	* 6000 g			
	Carbendazime + Manèbe + Soufre	BLEDOR 3, VOLNEBE	8 kg			
	Fenarimol	RUBIGAN 4	1 litre			
	Triadimefon	BAYLETON 25	1 kg			
	Benomyl ou Carbendazime	NOMBREUSES		* 150 g		
	Thiabendazole	TEBUZATE		0,2 kg		
	Méthylthiophanate + Manèbe	PELTAR		2 kg		
POLYVALENTS	Carbendazime + Triadimefon	BAYLETON TOTAL	1 kg			
	Manèbe + Thiophanate méthyl + Soufre	PELTISAN	8 kg			
	Thiophanate-méthyl + Soufre	PELT S	8 kg			
	Carbendazime + Fenarimol + Manèbe	RIMIDINE PLUS	2,5 kg			
	Fentine hydroxyde + Soufre	TOPSUC	7 litres /ha			
	Fentineacetate + Manèbe	BRESTAN 10		2,5 kg		
	Mancozèbe	Dithane LF		7 litres		
	Carbendazime + Mancozèbe + Fenpropimorphe	CORVET C M	2 kg			

(*) Dose de matière active par hectare.